



CLASSIQUES
GARNIER

« Addenda », *Cahiers Alexandre Dumas*, n° 27, 2000, *Alexandre Dumas : 1870, l'entrée dans l'éternité Ultimes écrits, dernières photographies*, p. 313-322

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-09491-3.p.0317](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-09491-3.p.0317)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2000. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Addenda

N°24. Alexandre Dumas, *ses filles et leurs mères*, p. 116.
Acte de naissance de Mélanie Adelle Graie

N° 269

Du vingtième jour du mois de février l'an mil huit cent vingt-huit à onze heures du matin nous Jean Léon Félix Germon chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur adjoint à M. le maire de Toulouse faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil délégué par lui demeurant la remise qui nous a été faite d'un procès verbal constatant l'exposition d'un enfant pour être transcrit sur les registres de l'Etat civil à quoi avons procédé comme suit.

L'an mil huit cent vingt-huit et le treizième jour du mois de février nous préposé et chargé du service des Enfants trouvés, prévenu qu'il a été mis le douze dudit dans le tour de l'hôtel Dieu St-Jacques, un enfant, nous avons fait appeler le Sr Caussade officier de santé audit hôpital ; et l'avons invité à nous déclarer le sexe dudit Enfant et de vérifier en même temps s'il n'a pas quelque marque caractéristique sur son corps qui puisse le faire reconnaître à l'avenir au cas que l'on vienne à le réclamer, et quel est son âge et de suite, ledit Sr Caussade a vérifié ledit enfant, qu'il nous a déclaré être du sexe féminin et être âgé d'un jour, n'avoir aucune marque sur son corps ne portant sur lui [qu']un billet ainsi conçu L'enfant est né le 12 janvier à huit heures du matin on voudrait lui donner les noms de *Mélanie Adelle* elle n'a pas été baptisée au dos duquel billet joint à l'original nous avons mis le *ne variatur* pour servir de pièce de reconnaissance et avons donné audit enfant pour nom de famille celui de Graie après quoi il a été procédé à la description du linge et hardes dans lequel ledit enfant était enveloppé ainsi que suit un serretête de calicot, une autre de flanelle d'Angleterre, un bonnet d'indienne à plusieurs couleurs garni de blonde noire une chemise de calicot une brassière de flanelle d'Angleterre et un autre d'indienne cadrillé jaune & noir d'un mouchoir de mouseline blanche et un autre de coton cadrillé blanc et violet un lange de toile et deux autres de molleton maron avec le trousseau complet.

et de tout ci dessus nous avons fait et dressé le procès-verbal

que nous avons signé avec le s.S. Caussade lecture préalable-
ment faite S. Causade & Rabousigué & l'original. Pour copie
conforme le chef de bureau Rabousigué au bas duquel est écrit
l'enfant a été nommé *Mélanie Adelle Graie* ledit extrait déposé &
aux archives de l'état-civil de Toulouse.

Germon.

En marge :

N[ot]a Ledit Enfant a été reconnu par Mlle Belle Krelsamer
pour sa fille naturelle le 22 avril 1828.

enr[e]g[istr]é sur le exp[ositi]on le 23 avril 1828 Par Desessars
Perçu les droits.

N°25 : 1848. Alexandre Dumas dans la Révolution, p. 362.

Les élections en Guadeloupe.

La note publiée se rapporte aux élections législatives des 13
et 14 janvier 1850, et doit être datée de Point-à-Pitre, lundi 7 jan-
vier 1850.

Aux élections du 22 août 1848, les élus de la Guadeloupe
avaient été François-Auguste Perrinon (16 233 voix), Victor
Schoelcher (16 038 voix) et Dain (10 996 voix), qui, optant pour
la Martinique, avait laissé son siège au suppléant Louisy Ma-
thieu (11 632 voix).

Aux élections du 24 juin 1849, prévues par la loi électorale du
15 mars, de nouveau, Perrinon (14 093 voix) et V. Schoelcher
(14 098 voix) avaient été élus, contre Auguste Bissette (4 220
voix) et Mondésir Richard (4 214 voix), mais de graves incidents
suivis d'émeutes survenus à Marie-Galante avaient fait annuler
les élections (18 octobre 1849).

C'est dans ce contexte que, le dimanche 6 janvier 1850, le co-
mité électoral de Pointe-à-Pitre, partisan de la « conciliation » et
de l'ordre » et opposé aux « montagnards », V. Schoelcher et F.-A.
Perrinon, procède au choix des candidats qui le représentaient.

« Sans aucune opposition, M. l'abbé Charbonneau a été ac-
cepté comme l'un des candidats.

Plusieurs noms ont été ensuite proposés, et après un court
débat, qui ne portait point sur les personnes, mais sur un prin-

cipe, le nom de Mondésir Richard a été accepté par acclamation »

Cependant, le même soir, ce dernier décline l'offre et propose la candidature d'A. Dumas :

« Pointe-à-Pitre, 6 janvier 1849 à 5 heures du soir.

Monsieur,

On m'apprend que dans sa réunion, le comité électoral de la Pointe-à-Pitre m'a désigné comme l'un de ses candidats à la représentation nationale.

Veillez, je vous prie, porter à mes concitoyens l'expression de ma profonde gratitude pour cette nouvelle marque d'estime et de haute confiance.

Mais en même temps, permettez-moi de leur faire connaître les raisons qui me déterminent à ne point accepter l'honneur qu'ils m'ont fait.

Je ne recule point devant la tâche ; ils le savent. Il me serait glorieux d'être le représentant de ce pays que j'aime tant, et auquel que suis si dévoué.

Mais à une autre époque, j'ai été chargé de défendre les intérêts et de réclamer les droits d'une partie de la population, opprimée alors. Mes efforts n'ont pas été sans succès.

Mes coreligionnaires ne se souviennent plus de cette époque. Il faut attendre que la mémoire leur revienne, et elle leur reviendra, n'en doutons pas. Alors, j'obtiendrai un mandat unanime, qui sera celui de la conciliation, le seul que je puisse ambitionner désormais.

Veillez aussi prier tous mes concitoyens de reporter sur mon ami M. Alexandre Dumas les suffrages qu'ils voulaient m'accorder ; sur M. Alexandre Dumas, qui apportera à la Guadeloupe les bénéfices de sa célébrité, de son immense talent, de ses relations pour ainsi dire universelles, et qui est l'une des gloires de la population de couleur.

Mondésir Richard. »

(*Supplément extraordinaire au journal L'Avenir*, Lundi, 7 janvier 1850).

Le 9 janvier, *L'Avenir*, journal de la Guadeloupe, développe les motifs de son adhésion à la candidature d'Alexandre Dumas :

« Ce que nous voulons, ce que nous voulons surtout écarter de l'assemblée, c'est l'élément révolutionnaire. Or, nous nous souvenions qu'aux élections générales qui ont suivi la révolution de février, M. Alexandre Dumas, qui s'était présenté à St-

Germain, avait été repoussé parce qu'on le soupçonnait de n'être point assez républicain, c'est-à-dire point assez *rouge*, car, à cette époque, ces deux mots étaient synonymes.

Nous nous souvenions encore que depuis, dans plusieurs ouvrages, il s'était montré le délicat courtisan de respectables infortunes, l'adversaire de toute proscription, le partisan éclairé du président de la République.

Et puis un véritable prestige s'attache à ce nom d'Alexandre Dumas, grand par le talent, par le génie ; à ce nom, fils de ses œuvres ; universel aujourd'hui.

Alexandre Dumas, c'est la glorification du travail et de l'intelligence ; c'est la preuve vivante que dans notre société, plus avancée, plus réellement démocratique que ne le veulent dire certains esprits, stériles ou paresseux, le travail, l'intelligence, sont deux mots qui conduisent sûrement au bien-être, à la distinction.

Alexandre Dumas, c'est l'attention publique appelée sur la Guadeloupe ; ce sont tous les regards de la vieille Europe tournés vers les Antilles trop inconnues.

Quel parti son fertile génie pourrait tirer de nos îles ! et combien il lui serait facile d'y découvrir des trésors plus extraordinaires, plus réels que ceux qu'il a su trouver à Monte-Christo, sur ce rocher si complètement ignoré jadis, si connu aujourd'hui qu'il est l'objet des rêves du plus modeste, du plus pauvre artisan !

Les Antilles ont-elles donc quelque chose à perdre, n'ont-elles point tout à gagner au contraire, à obtenir enfin la célébrité qui leur manque, et au-dessous de laquelle elles ne doivent pas craindre de descendre !

Nous ne nous appesantirons pas sur les avantages immédiats que pourra procurer à ce pays l'amitié de M. Alexandre Dumas, par ses nombreuses relations soit avec la presse, soit avec les hommes politiques ; on les appréciera facilement. Mais nous dirons en terminant que ce qui nous a surtout frappés, c'est le brillant reflet que le nom d'Alexandre Dumas jeterait sur toute la population coloniale et surtout sur la population d'origine africaine.

Ne serait-il point glorieux pour elle de voir assis ensemble sur les bancs de l'assemblée législative Alexandre Dumas et Bissette, c'est-à-dire les deux hommes qui résument, au plus haut

degré, à l'honneur de nos populations, le génie, l'intelligence et le courage, le travail, l'amour du pays et de l'humanité.

Nous devons donc l'espérer : cette candidature, recommandée par M. Mondésir Richard, agréable à M. Bissette, à M. le Gouverneur, réunira tous les suffrages, car elle est, à la fin, une candidature de conciliation et de bons résultats. »¹

Le numéro suivant, publié le 12 janvier, à la veille des élections, annonce que l'abbé Charbonneau et Alexandre Dumas, « candidats du parti de l'ordre, de la conciliation, de la véritable liberté », ne sont pas seulement les candidats de la Pointe-à-Pitre, mais de toute la colonie : il reproduit le procès-verbal du comité électoral de la Basse-Terre, daté du 8 janvier :

« Alexandre Dumas, c'est une vaste intelligence, c'est un noble chœur acquis dans la Métropole à la cause de l'ordre, et qui la fera triompher dans la colonie contre les efforts de l'anarchie ; c'est une gloire devant laquelle s'est incliné le patriotisme éclairé de Mondésir Richard, cet autre apôtre de la conciliation, deux fois proposé au suffrage de ses concitoyens par ceux dont il fut l'adversaire, et deux fois repoussé par ceux dont il fut le plus ardent défenseur ! »²

Cependant la candidature d'Alexandre Dumas semble avoir rencontré une violente opposition, même dans le parti de l'ordre, puisque l'abbé Charbonneau, « étranger à la désignation du second candidat », dans une lettre au Rédacteur en chef de *L'Avenir* (10 janvier), doit se défendre d'avoir fait « distribuer des Bulletins portant une autre combinaison que celle que les comités électoraux ont arrêtée ». Quant à l'opposition des partisans de V. Schoelcher et de Perrinon, elle paraît aller de soi, même si le journal s'en étonne :

« Nous avons été surpris, il faut l'avouer, de voir la candidature de M. Alexandre Dumas combattue par ceux-là même à qui elle devrait être si précieuse, et qu'elle honorerait à tant de titres.

Ils se disent opprimés par des préjugés qui, selon eux, ne sont pas détruits ; et méconnaissant tout ce qu'Alexandre Dumas a fait, tout ce qu'il a écrit pour combattre les préjugés sociaux, ils le repoussent, lui qu'ils auraient dû choisir pour leur défenseur, pour leur représentant devant la France, devant l'Europe ; lui, qui pouvait tant pour eux qu'il faudrait sa grande imagination pour embrasser tous les bienfaits qu'ils en devaient attendre. En

vérité, il faut que la passion les ait étrangement aveuglés. Espérons que le célèbre écrivain leur pardonnera ! »

Le 16 janvier, *L'Avenir* doit se résigner : « D'après les nouvelles qui nous parviennent à chaque instant, le parti de l'ordre, de la modération, celui qui veut le respect et le maintien des institutions qu'entend défendre et conserver la France, a succombé devant le parti montagnard et socialiste. »

Le recensement général des votes, le vendredi 18 janvier, présentera les résultats suivants : 3 009 voix à l'abbé Charbonneau et 2 985 voix à A. Dumas, largement battus par Schoelcher (15 161 voix) et Perrinon (15 166 voix)³.

La presse métropolitaine rend compte avec retard des élections en Guadeloupe, ainsi *L'Ordre*, « journal quotidien politique et littéraire, consacré à la défense des principes conservateurs de la société et des libertés publiques », le mieux informé, semble-t-il, écrit dans son n°48, du dimanche 17 février :

« Un journal a annoncé et plusieurs journaux répété d'après lui, qu'on aurait reçu en France, depuis plusieurs jours déjà, la nouvelle de l'élection à la Guadeloupe de M. Alexandre Dumas comme représentant du peuple. Nous n'avons pas besoin de dire que cette nouvelle est au moins prématurée. Aucun journal des Antilles n'a apporté jusqu'ici le résultat du scrutin, qui n'a été proclamé dans l'île que le 17 janvier dernier. Il est probable qu'aucun navire n'annoncera ce résultat avant l'arrivée à Southampton du steamer de Saint-Thomas. Or le steamer n'est attendu que le 24 ou le 25 en Angleterre.

Tout ce qu'on peut dire au sujet des élections de la Guadeloupe, c'est que toutes les tentatives de conciliation entre les partis ont échoué ; qu'aucun d'eux n'a voulu abandonner ses candidats, et que les hommes qui avaient le plus de chance de passer n'ont pas accepté la candidature.

Il est à peu près certain que MM. Schoelcher et Perrinon seront élus à une grande majorité grâce aux malentendus qui existent dans le parti conservateur, dont les comités d'une ville à l'autre n'ont pu parvenir à s'entendre sur le nom à porter. Ainsi, tandis que le comité de Pointe-à-Pitre soutient la candidature de l'abbé Charbonneau et de M. Alexandre Dumas, l'arrondissement de la Basse-Terre n'a pas renoncé à porter l'amiral Cazy ; et nous ne comptons pas les prétentions particulières, qui sont nombreuses. Au reste, grâce à quelques mesures énergiques de pré-

caution, les élections de la Guadeloupe ne seront pas souillées, on l'espère, par des scènes de meurtre et d'incendie. »⁴

Le lundi 25 février (n°50), il annonce les résultats définitifs du scrutin :

« Nous recevons la correspondance de la Guadeloupe par le steamer arrivé hier des Bermudes à Southampton. Ces correspondances vont jusqu'au 29 janvier ; elles nous donnent le résultat définitif des élections. Le nombre des électeurs inscrits était de 29 375 ; M. Schoelcher a obtenu 15 161 suffrages et M. Perrinon 15 166. Les candidats du parti de l'ordre, MM. l'abbé Charbonneau et Alexandre Dumas n'ont réuni, le premier, que 3 009, le second, que 2 985. L'ordre matériel n'a pas été troublé pendant les élections. On parle cependant de protestations qui seraient adressées au président de l'Assemblée. »

Ce même 25, à l'Assemblée législative, présidée par Daru, « M. le rapporteur du troisième bureau présente le rapport des opérations électorales de la Guadeloupe et conclut à la validité de l'élection de MM. Schoelcher et Perrinon. L'admission est prononcée » (*L'Ordre*, n°57, 26 février 1850).

La candidature d'A. Dumas à la Guadeloupe est un épisode du combat fratricide que se livraient aux colonies V. Schoelcher et A. Bissette (« Nous ne voulions pas que la guerre si fatale à l'Italie faite au nom des Guelfes et des Gibelins se naturalisât sur ce sol si riche, où la vie pourrait être pour tous si facile et si heureuse, et qu'elle s'y perpétuât sous les dénominations de *schoelcheristes* et de *bissettistes* », *L'Avenir*, 9 janvier 1850). Dumas n'a été qu'un nom glorieux jeté par Bissette, son ami, pour tenter d'écarter l'ennemi, Victor Schoelcher. Aussi convient-il de revenir sur Cyrille Charles Auguste Bissette, né à Fort-Royal (Fort-de-France), baptisé le 4 août 1795, fils d'un mulâtre libre et de la fille naturelle (mulâtre) de Joseph Tacher de la Pagerie. Commis négociant, puis marchand, représentant des libres de couleur en pleine ascension sociale, il avait été arrêté le 13 décembre 1823 et condamné aux galères à perpétuité (12 janvier 1824) après saisie à son domicile de brochures et de manuscrits anti-colonialistes, il avait été finalement banni pour dix ans des colonies françaises (mars 1827) et s'était installé à Paris, où il était devenu le porte-parole quasi officiel des libres de couleur de la Martinique, publiant *Observations sur les projets de lois coloniales présentées à la Chambre des députés* (1832) et *Examen ra-*

pide de deux projets de loi relatifs aux colonies (1833). Il avait adressé une *Pétition à la Chambre relative à l'amélioration du sort des esclaves aux colonies*, signée conjointement avec Fabien et Mondésir Richard, mandataire des hommes de couleur de la Guadeloupe. Cette orientation anti-esclavagiste s'était concrétisée à partir de juillet 1834 (et jusqu'en juin 1842) dans *La Revue des Colonies*, dont il était le directeur et le principal rédacteur. Il avait ensuite continué son combat anti-esclavagiste en adressant en 1845 des lettres brochures à diverses personnalités (Merrillou, Ledru-Rollin, Dupin, le baron Roger) ; mais il avait été amené à polémiquer avec un autre abolitionniste, Victor Schoelcher qui dans *Des colonies françaises* avait tenu des propos jugés insultants sur les femmes de couleur et les mulâtres (*Réfutation du livre de M. Victor Schoelcher intitulé « Des Colonies françaises »*, 1843) et dans *Colonies étrangères et Haïti* avait durement attaqué les mulâtres (*Réfutation du livre de M. Victor Schoelcher sur Haïti*). Aussi, en 1848, Bissette avait-il été exclu de la commission d'abolition de l'esclavage, présidée par Schoelcher. Elu à l'Assemblée constituante par la Martinique, il avait vu son élection invalidée (17 octobre 1848). Rentré à la Martinique le 21 mars 1849 après vingt-cinq ans d'exil, il y était revenu en porte-parole du parti de l'ordre, de la conciliation avec les propriétaires, face à Schoelcher et Perrinon, assimilés à des *rouges*, se réconciliant avec ses ennemis d'hier comme Cicéron, qu'il avait affronté en duel le 8 septembre 1834, avec A. Dumas comme témoin ; cette alliance avec les notables blancs avait abouti à la double candidature de Bissette et du créole Pécoul, qui avait triomphé, tandis qu'en Guadeloupe sa tentative électorale échouait face à Schoelcher et Perrinon (24 juin 1849).

De retour à Paris, Bissette continuera à combattre ses adversaires par la plume (*Réponse au factum de M. Schoelcher intitulé « La Vérité »*, 1850) et l'épée (duel avec Perrinon, octobre 1850), avant que le coup d'Etat ne le rende à la vie privée et à une position modeste en Martinique. Il mourra à Paris, où sa famille l'avait ramené pour y être soigné, le 22 janvier 1858.

1. Voir *La Presse*, 4 février : « Nous recevons nos journaux de la Martinique et de la Guadeloupe jusqu'au 10 janvier.

A la Guadeloupe, les partis se préparent aux élections. Le parti bissettiste et le parti schoelcherien (ces deux dénominations seules ont cours en ce moment aux colonies) avaient chacun ses candidats.

Le 1^{er} porte MM. Alexandre Dumas et l'abbé Charbonneau ; le second, les deux représentants dont l'élection a été annulée par l'Assemblée législative, MM. Schoelcher et Perrinon.

M. Bissette est revenu en France à bord du paquebot qui nous apporte ces nouvelles. »

2. Le procès-verbal, signé de Cornuel, Lignièrès, Le Dentu, H. Belengey, secrétaire, est reproduit dans *La Presse* du 7 février 1850, p. 3, col. 5.

3. Voir *Gazette officielle de la Guadeloupe*, n°4, dimanche 20 janvier 1850 et Archives nationales, C 1584.

4. Un extrait de l'article est reproduit dans *L'Événement* du 18 février, lui-même reproduit dans *La Presse* du 21 février.

Documents procurés par Fernande Bassan (*L'Entr'acte*, 1870), Pierre Gintzburger (*La Epoca, La Ilustracion española y americana, L'Univers, Le Gaulois, La Gazette de Cologne, La Liberté, L'Événement, Paris-Journal*), Odile Krakovitch (Inventaire après décès d'A. Dumas), Jacqueline Razgonnikof (pièces de Dumas à la Comédie Française), Claude Schopp (lettres de Dumas père, lettres de Charpillon à Alexandre Dumas fils et à sa femme, documentation sur L. Charpillon, *La Vigie de Dieppe, Journal de Rouen, Le Moniteur universel, Mémorial des Pyrénées, L'Indépendant des Basses-Pyrénées, El Imparcial, El Tiempo, Gil Blas*). Les articles en espagnol ont été traduits par Pierre Gintzburger.

Annotations : Claude Schopp, avec la collaboration de Pierre Gintzburger, Jacqueline Razgonnikof, Fernande Bassan, Anne-Marie Callet-Bianco.

Iconographie : Pierre Gintzburger.

Nous remercions MM. et Mmes les conservateurs et directeurs des Archives départementales, Bibliothèques municipales, Archives municipales, Musées et Centres culturels qui, à notre demande, ont bien voulu nous prêter leur concours, en particulier Mmes Josiane Dubert, responsable du Fonds local de la Bibliothèque municipale de Bayonne, Claude Mengès-Miconneau, du Musée National du Château de Pau, D. Quereux-Sbaï, conservateur adjoint de la Bibliothèque municipale de Reims, M. Carlos Teixidor, conservateur de l'Archivo Ruiz Vernacci (« Institut du Patrimoine Historique Espagnol »), Mmes Manuela Rodriguez et Purificacion Najera du Musée municipal de Madrid, M. Lluís Agustí de l'Institut Cervantès, Centre culturel espagnol de Paris ; nous remercions également M. Alain Trogneux pour sa participation à nos recherches.

Nous sommes reconnaissants à Mme Chantal Chemla d'avoir eu l'obligeance de relire les épreuves de cet ouvrage.